



Point étape au 28 - 30 avril 2018



Décompte des jours de grève

L'UNSA-Ferroviaire assigne la SNCF en justice!





L'UNSA-Ferroviaire conteste la décision de la Direction du GPF SNCF de décompter des jours de repos aux Cheminots en grève.

CONTEXTE:

La Direction du Groupe Public Ferroviaire SNCF a annoncé, depuis le début des grèves, qu'elle considérait le mouvement de grève comme unique. Cette annonce a un seul but : décourager les Cheminots de participer à la grève en s'attaquant au porte-monnaie des grévistes par le décompte de jours supplémentaires.

Alors que le mécontentement justifié des Cheminots est multiple et pose *de facto* un certain nombre de questions nécessitant plusieurs dépôts de DCI (Demande de Concertation Immédiate) sur plusieurs thèmes différents, la Direction joue et maintient la carte de la provocation !

Le mode de grève innovant choisi est, pour l'UNSA-Ferroviaire comme pour l'interfédérale, deux jours de grève sur cinq jours. Il s'agit donc de plusieurs mouvements de grève distincts les uns des autres et non "un seul mouvement", comme le soutient la Direction.

De ce fait, la Direction du GPF SNCF essaie par tous les moyens de pénaliser les salariés grévistes. Différentes manœuvres très contestables sur le plan juridique ont été remontées aux juristes de l'UNSA-Ferroviaire via la hotline juridique mise à disposition de tous les salariés. Pour l'UNSA-Ferroviaire, ces intimidations répétées sont une atteinte au droit de grève inscrit dans le préambule de la Constitution française.



En responsabilité et en accord avec l'interfédérale, l'UNSA-Ferroviaire a déposé au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bobigny une requête en « référé d'heure à heure ». Cette procédure d'urgence a pour but de mettre fin dès que possible aux agissements contestables, mis en œuvre par la Direction pour dissuader les Cheminots de faire grève.

Il sera ensuite demandé au juge de trancher sur le fond à propos de la différence d'interprétation des grèves, entre la Direction du GPF SNCF et les Organisations Syndicales.

L'UNSA-Ferroviaire défend et préserve les droits des Cheminots!

L'audience doit se tenir le 9 mai 2018

Tous Concernés, Tous Mobilisés, Tous Acteurs!

L'UNSA invite l'ensemble des salariés à rejoindre massivement la phase de grève du 27 au 30 avril 2018!

